



Interpellation

Les cochons se cachent pour mourir.

16-INT-572

Le 20 avril 2010, les Verts ont déposés un postulat pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson pour faire un pas en direction de la société à 2'000W. Celle-ci fut largement balayée par le Grand Conseil. Les Verts ont donc, conformément au débat du Grand Conseil, revenu avec un deuxième postulat, le 21 janvier 2011, demandant un rapport sur une restauration à base d'aliments locaux et de saison pour faire un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000W. Ce deuxième postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat qui, via ses services, le SAVI (ex SAGR) ainsi que l'UDD, a rendu un rapport le 24 septembre 2014. Une journée de réflexion a d'ailleurs réuni les principales personnes concernées par la problématique.

Le travail réalisé a été important et les objectifs ambitieux : 10% des achats alimentaires des lieux de restauration sur lesquels l'Etat a pris devant se faire directement chez des producteurs locaux sans passer par des intermédiaires. L'objectif a notamment pour finalité de permettre à nos producteurs de renforcer les liens économiques avec les lieux de restauration, de réduire le circuit économique, mais également de favoriser la confiance entre le consommateur et le producteur. Cette confiance ne peut se développer que s'il y a la certitude que les aliments locaux sont produits de manière conforme aux lois et exigences en la matière.

Or l'actuel scandale des porcs élevés par M. A. indique très clairement que les exigences ne sont pas respectées. La confiance est rompue et le consommateur se sent, à juste titre, trahi par le producteur. La volonté développée par le SAVI et l'UDD pour répondre à mon deuxième postulat ne peut pas aboutir si les contrôles ne sont pas réalisés de manière adéquate par le SCAV.

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

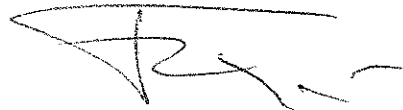
1. A quel rythme le SCAV contrôle-t-il chacune des porcheries du canton et quel est le protocole des dites visites (annoncées ou non, etc.) ?
2. Combien d'ETP au SCAV ou dans d'autres services (SAVI, ...) sont en charge du contrôle des porcheries ?
3. Est-ce que le SCAV avait déjà eu à faire aux porcheries de M. A. ? Si oui, quand ? combien de fois et quelles suites y a-t-il eu ?
4. Combien de dénonciations de maltraitance des porcs y a-t-il eu lors de ces 10 dernières années ? Est-il possible de connaître les dates, le contenu de ces dénonciations ainsi que les conclusions du SCAV ? et pourquoi ?
5. Quelle(s) décision(s) a (ont) été prise(s) par le SCAV dans l'immédiat suite aux révélations des conditions des porcs pour l'ensemble des porcheries de M. A. ? Y a-t-il eu, ou y aura-t-il des suites judiciaires et pourquoi ?
6. Y aura-t-il une augmentation de la fréquence de contrôle dans les porcheries vaudoises afin, d'une part de rassurer les consommateurs de viande locale, mais également de ne pas discréditer l'ensemble des producteurs et pourquoi ?
7. Quand est-ce que les conclusions de l'enquête qui semble avoir été ouverte seront connues, seront-elles publiques et pourquoi ?

8. Qu'est-il advenu des porcs qui, selon les vidéos diffusées par la fondation MART, sont actuellement détenus dans des conditions inadmissibles ?
9. Quel suivi sera fait des porcs de M. A. si les grands distributeurs stoppent leur collaboration avec ce producteur ?

D'avance nous remercions le Conseil d'Etat pour les réponses aux questions susmentionnées.

Lausanne, le 13 septembre 2016

Ferrari Yves



SOUHAITE DEVELOPPER